

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-
Maritimes

ARRÊTÉ N° 2025/176

**fixant la liste des membres du jury
d'un concours sur titres d'aide-soignant territorial de classe normale**

Le Président,

VU :

- le code général de la fonction publique,
- le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,
- le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,
- le décret n° 2021-1881 du 29 décembre 2021 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux,
- le décret n° 2022-1133 du 5 août 2022 modifié fixant les modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des auxiliaires de puériculture territoriaux et des aides-soignants territoriaux,
- l'arrêté du Président du Centre de Gestion n° 2025-036 en date du 13 février 2025 portant ouverture pour le compte des Centres de Gestion de la région Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur d'un concours sur titres d'aide-soignant territorial de classe normale,
- l'arrêté du Président du Centre de Gestion n° 2021-041 en date du 23 février 2021 modifié établissant la liste des membres de jury de concours et d'examens professionnels d'accès à certains grades de la fonction publique territoriale,
- le courrier du Délégué Régional du Centre national de la fonction publique territoriale (C.N.F.P.T.) Provence Alpes-Côte d'Azur en date du 3 juillet 2025 désignant le représentant du C.N.F.P.T. dans le jury du concours d'aide-soignant territorial de classe normale,
- le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : La liste des membres du jury s'établit comme suit :

- | | |
|-----------------------------------|---|
| • Madame Marie-Christine LASSALLE | Présidente du jury - Adjointe au Maire de Cannes
- Déléguée aux Affaires Sociales, au Handicap,
au maintien à domicile et à la lutte contre les
discriminations - Vice-Présidente du CCAS de
Cannes |
| • Madame Arlette VILLANI | Adjointe au Maire de Mandelieu-La-Napoule -
Déléguée au CCAS et aux Solidarités,
subdéléguée au Numérique |
| • Monsieur Nicolas KNECHT | Directeur du CCAS de Saint-Laurent-Du-Var -
Attaché territorial |

AR Prefecture

006-280600529-20250930-2025_176-AR
Reçu le 01/10/2025

- Madame Nathalie LEMMENS
- Monsieur Michael BERGEAT
- Monsieur Xavier MONTAIS

Représentante du personnel de catégorie B au
C.C.A.S. d'Antibes - Aide-soignant de classe
supérieure
Puéricultrice hors classe au Département des
Bouches-du-Rhône
Représentant du CNFPT

Madame Arlette VILLANI, Adjointe au Maire de Mandelieu-La-Napoule assurera le remplacement de la Présidente du Jury en cas d'empêchement de celle-ci.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre de Gestion des Alpes-Maritimes, sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes – Maritimes.

Fait à Saint-Laurent-du-Var, le 30 septembre 2025



Le Président
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des missions obligatoires
et ressources humaines

Nos FIORUCCI

Jean-Paul DAVID

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue de fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.